

Publié le 10 novembre 2017

## Eplscope : ce qu'il faut connaître des Epl en 2017

La cinquième édition d'Eplscope vient de paraître. Avec le retour de l'investissement des collectivités locales, les créations d'Epl repartent à la hausse et favorisent le maintien de la croissance du mouvement. Si le contexte reste favorable, des restructurations dans le paysage Epl se mettent en place, occasionnant un « effet ciseaux » entre constitutions et disparitions de structures.



Devenu ouvrage de référence, [L'Eplscope](#) a néanmoins été revisité. Sous un format plus synthétique que les précédents, l'édition 2017 se veut plus opérationnelle et davantage tournée vers les évolutions actuelles du mouvement des Epl. En complément de ce baromètre, la Fédération a décidé d'enrichir l'édition numérique [Epldata](#). Métiers, chiffres d'affaires, emplois, filialisation, actionnariat... cette plateforme dédiée aux chiffres-clés du mouvement est avant tout un **outil d'analyse régionale et sectorielle** qui vous est destiné.

Eplscope et Epldata ont pour volonté de soutenir l'action de **promotion de la gamme des Epl** auprès des élus locaux et des pouvoirs publics ainsi que de renforcer sa connaissance en direction des partenaires et du grand public.

**Un mouvement Epl renforcé malgré les restructurations en cours** Au 1er juin 2017, le mouvement compte 1 254 Epl dont **929 Sociétés d'économie mixte (Sem)**, **318 Sociétés publiques locales (Spl)** et **7 Sem à opération unique (SemOp)**. Leur dynamisme tient à 2 tendances : un rythme soutenu de création d'Epl et parallèlement, la restructuration d'Epl existantes vers un redéploiement des moyens comme de l'activité : création de groupes, fusions, filialisations, diversification. Actuellement, 61% d'entre elles se sont engagées dans des activités complémentaires.

Avec 65 sociétés créées en 2016, la gamme Epl renoue avec les scores de la période 2012-2013. Entamée en 2015, cette reprise est le fruit de plusieurs facteurs conjoints. Outre la **loi NOTRe** et ses

conséquences, en particulier dans le domaine du tourisme, la **loi sur la transition énergétique** a un effet indéniable sur la constitution de nouvelles Epl d'énergies renouvelables (ENR).

Autre effet de levier majeur pour le mouvement, une appétence croissante des collectivités locales pour la SemOp comme solution à la gestion d'activités structurantes. Dès lors, 7 SemOp sont apparues et une quarantaine est en cours de constitution dans un large panel de métiers.

Le **réengagement financier des collectivités locales** intervient également dans cette reprise. Bien qu'encore fébrile, cette relance, dont le bloc communal est le moteur, contribue aussi à la dynamique du mouvement. Enfin, les fortes tensions budgétaires à l'échelle locale, entre des dotations de l'État en baisse et des recettes qui se tarissent, sont propices à la **recherche de nouvelles solutions** pour conduire leurs missions de service public. Les Epl semblent être alors une voie privilégiée et ce qui justifie l'intensification des créations d'Epl ainsi que le maintien du nombre de projets autour de 200.

**Des situations hétérogènes selon les secteurs** Connaissant une croissance de 13 % au cours des 5 dernières années et de 4 % sur la dernière année, les secteurs du **tourisme**, de la **culture** et des **loisirs** se positionnent désormais comme le **premier secteur du mouvement Epl**. Les structures en activité font preuve de résistance sur le plan financier avec une rentabilité en progression (+ 0,55 % en 2015 comparé à 2014). Pour autant, entre une concurrence notoire et une récente conjoncture sectorielle peu favorable, les dirigeants éprouvent des difficultés à se prononcer sur leurs perspectives d'évolution.

En forte progression (+ 38 % depuis 2013), les secteurs de **l'environnement** et des **réseaux** voient néanmoins leur capacité d'autofinancement reculer. La baisse de la consommation des ménages pour des raisons conjoncturelles et une concurrence exacerbée en sont les justifications.

Conséquence des réorganisations territoriales en cours et des recompositions infra-sectorielles, les Epl d'**aménagement** et d'**immobilier** ont su s'adapter, bien que la conjoncture invite à la prudence et provoque de l'incertitude.

Les **Epl immobilières** poursuivent leur dynamique et détiennent à l'heure actuelle **11 % du parc des bailleurs sociaux** et 15 % du total des logements mis en chantier. Mais le contexte économique reste tendu, les prix de la construction augmentent et les besoins en travaux sont élevés. Cela conduit les Epl à être particulièrement vigilantes aux annuités d'emprunt, aux charges de fonctionnement et à l'équilibre des opérations. Parallèlement, le tissu des organismes de logement évolue fortement. Les Epl sont à la manœuvre pour trouver par elles-mêmes les moyens de leur développement, notamment en se spécialisant ou en diversifiant leurs activités ou encore en développant en propre des opérations nouvelles ou par croissance externe.

**Eplscope, [en téléchargement ici](#)**

**Epldata, [à visionner ici](#)**